

## L'ISLE-ADAM. Premier cap pour le port de plaisance

LA GAZETTE DU VAL D'OISE 6/7/2018

L'enquête publique, préalable au permis de construire de la future marina, est ouverte jusqu'au 16 juillet. Ce projet titanesque prévoit la création d'un nouveau quartier de 1 200 habitants autour du port.

Le projet avance à un rythme de péniche, mais l'équipage immobilier d'envergure.

« Cela fait sept ans que l'on travaille sur ce dossier, précise Philippe Leballleur, premier adjoint au maire délégué à l'urbanisme et aux grands projets. Nous avons eu des difficultés pour l'acquisition de tous les terrains, mais aujourd'hui nous sommes prêts. » Ville touristique bordée par l'Oise,

L'Isle-Adam mise beaucoup sur ce projet immobilier.

### 360 logements

À terme, la marina offrira près de 115 anneaux pour bateaux de plaisance dans un bassin de 22 000 m<sup>2</sup>. Tout autour, 360 logements - dont 20 % sociaux - encadreront le port. Trente-neuf lots construits et quarante autres à bâtir seront

proposés à la vente. Des commerces de proximité « choisis » seront construits au pied des immeubles. L'ensemble est réparti sur une zone de 8,5 hectares, bordée par l'Oise et les avenues Paul-Thoureau et du Chemin-Vert.

Le groupe Eiffage a été désigné comme aménageur du projet. C'est lui qui réglera la facture de près de 80 M d'euros. « La ville aura la propriété du port, mais Eiffage aura la charge de l'exploitation pendant huit ans, indique Philippe Leballleur. Ce sera un véritable quartier en soi. On prévoit entre 1 000 et 1 200 habitants supplémentaires. » Et pour accueillir ces nouveaux Adamois, l'élu affirme que tout a été prévu : « On s'est préoccupé des infrastructures routières et des services. Les écoles de la commune peuvent accueillir cette nouvelle population. »

### Zone humide

Installé sur une zone humide, le port de plaisance doit donner lieu à une compensation. Ainsi, la ville a créé une parcelle de huit hectares au sein de la zone de



Le port de plaisance de L'Isle-Adam sera installé le long de l'Oise à l'emplacement de l'étang des Dunes. (Image Eiffage aménagement)

biodiversité des Rosières. Celle-ci a été inaugurée le 9 octobre.

Entre autres aménagements, elle comprend une prairie humide et une frayère à brochets. « Nous avons installé une zone de biodiversité à côté, explique le premier adjoint. Elle prévoit un couloir de passage pour les grands animaux et préserve tous les milieux naturels. Dans ce type d'ouvrage, ce n'est

pas toujours le cas. » La dernière permanence du commissaire enquêteur aura lieu le 16 juillet, de 8h30 à 11h30, à la mairie annexe du Castelrose. Son rapport et ses observations devraient être rendus mi-août. Si tout se passe comme prévu, la ville espère voir le chantier démarrer en janvier 2017.

Romain DAMERON

## Ils ne veulent pas de la marina

Lors du démarrage du projet de port de plaisance, des associations de défense de l'environnement sont montées au créneau. Vent debout depuis le début contre la marina, les Amis de la Terre du Val-d'Oise se confiaient par l'intermédiaire de leur porte-parole Étienne Bohler dans nos colonnes (notre édition du 28 mai 2014) : « Cette marina est un crime écologique. On a recensé près de 104 espèces protégées sur le site de l'étang qui va être transformé en port. La vallée de l'Oise est un grand passage de migration des oiseaux. Ils ont besoin d'étang comme celui-ci pour se reposer et se nourrir. »

Même réticence pour l'association Iasef (Initiatives et actions pour la sauvegarde de l'environnement et des forêts) quant à la réalisation de cette marina. « Nous n'étions pas d'accord pour ce projet, mais nous avons travaillé avec la mairie pour la mise en place de la zone de biodiversité des Rosières, confie Catherine Allieux, présidente de l'Iasef. C'est une zone de compensation, mais on aimerait qu'il y en ait d'autres. Par exemple, sur l'île de Champagne pour protéger les oiseaux et les chauves-souris. »

Selon elle, le futur chantier aura plusieurs impacts sur l'environnement : « Cela apportera de la pollution avec les bateaux et on se demande comment la qualité de l'eau pourra être maintenue. »

R. Da.